

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
=====

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

=====

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

=====

DU 16 SEPTEMBRE 1978

DECRET n° 78/616 /MTJ.SGFPT.DFP/2104/15  
portant intégration et nomination de Monsieur  
MAVANGA Simon dans les cadres de la catégo-  
rie A, hiérarchie I des Services Techniques  
(Travaux Publics).-

=====ooOoo=====

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-  
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ I S A S :

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;  
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-  
tant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;  
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-  
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles  
7 & 8;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispo-  
sitions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-  
ments;  
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la Répu-  
blique Populaire du Congo et l'URSS;  
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Mili-  
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan;  
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exerci-  
ce du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;  
(/u la lettre n° 00872/MTPT du 5.6.1978 du Directeur de  
Cabinet transmettant le dossier constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60-90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur MAVANGA Simon né vers 1952 à Kinanga-Makassa, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Electricien et d'Instruments de Bord obtenu à l'Institut des Ingénieurs d'Aviation Civile de Kiev (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I de Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 16 SEPTEMBRE 1978

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire, du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Lieutenant-Colonel Martin M'BIA.-

Commandant Martin M'BIA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGFPT.DFP 3
- DFP.BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MTPT 1
- SGTPT 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2
- RNTP. 1